

Annexe 4 – Fiche Action Avenant n°1-2020 AX. 2-2

Nom de l'action	Halle de la grenette et cœur commercial : requalification en espace public pour activités commerciales, culturelles et associatives
Axe de rattachement	Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Date de signature	
Description générale	L'action concerne le cœur des activités commerçantes gravitant autour du périmètre courant de l'hôtel de ville à l'église en intégrant l'ancien marché couvert de la Grenette, les places Robert Monnier et de Verdun. La grenette, ouvrant sur la rue Voltaire à double sens, représente une porte d'entrée et un point d'équilibre. La grenette, attenante à l'hôtel de ville construit en 1858, puis recouverte en 1908 par une verrière métallique, symbolise le regroupement dès l'origine des fonctions administratives et des activités commerciales. La rue Voltaire offre la perspective la plus large sur le bâtiment et dans le même temps sa façade moins soignée. Le projet de la grenette est une formidable opportunité pour réunir et fédérer les activités commerciales du centre, faciliter la visibilité, l'accès, le confort de la chalandise, développer une offre commerciale en lien avec le patrimoine architectural, gastronomique et culturel, développer les animations commerciales avec un lieu disponible pour des événements divers. Pour permettre au public de s'approprier ces espaces par des usages économiques (marchés), culturels (animation et festivals), administratifs (mairie), cet établissement recevant du public doit être classé selon ces utilisations et le nombre de personnes accueillies simultanément. Une mise aux normes sécurité incendie et accessibilité est requise. Cette obligation réglementaire est une belle opportunité de retrouver les éléments fondamentaux du monument historique (suppression des interventions anarchiques sur l'édifice comme par exemple l'installation électrique, le rideau de fer formant le 3^{ème} portail de la sortie ouest), tout en adaptant ce même monument aux usages et exigences contemporaines. Cela passe par une analyse fine et précise des portés atteinte à l'édifice pour chaque remise aux normes. Un travail collaboratif est développé entre l'équipe de maîtrise d'œuvre, les services de la conservation du patrimoine de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de BFC et de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine.
Objectifs	• Limiter l'étalement commercial et concentrer la vocation commerciale dans un périmètre d'intensité. Concentrer les actions de redynamisation des commerces autour du cœur de ville afin de développer les synergies entre économie locale et tourisme. • Faire de la grenette l'élément structurant de l'offre commerciale, culturelle, associative et événementielle, rénovation du bâtiment pour le rendre traversant et attrayant, en lien avec les espaces publics requalifiés du centre et l'offre de services de proximité.
Intervenants	Commune de Moirans-en-Montagne Architecte : Atelier des Montaines DRAC Bourgogne Franche Comté UDAP du Jura
Budget global	570 391 € TTC (1^{ère} tranche – Mise aux normes SSI et Accessibilité) 174 000 € TTC (volet patrimoine)

Modalité de financement	Etat (DETR 2019) : 130 208 € (notifié) Département (DSIL) : 30 000 € (notifié) Etat (DRAC) : 43 500 € - Volet patrimoine Région BFC (MH) : 29 000 € - Volet patrimoine Département (MH) : 29 000 € - Volet patrimoine
Indicateurs d'avancement	• Validation du permis de construire : Oui • Consultation des entreprises : Octobre 2020 • Travaux : Décembre 2020 • Réception des travaux : Mars 2021
Indicateurs de résultat	• Nombre d'animations organisées à la grenette • Taux de fréquentation par le public